

Poivre demande l'aide alimentaire de l'île Bourbon

Le 6 décembre 1770 - Poivre à Crémont

Archives départementales de la Réunion, dossier 12C.

Poivre demande à Crémont, ordonnateur à l'île Bourbon de lui envoyer toute nourriture superflue, en particulier de la viande par la faute de Desroches qui a créé prématurément une boucherie.

J'apprends ici que Poivre a mis au moins une fois le pied à l'île Bourbon, ce qui n'a pu avoir lieu que du temps où il était au service de la Compagnie des Indes.

A Monplaisir ce 6 décembre 1770

Je vous envoie, Mon cher Crémont, la flûte *la Nourrice* avec très humble supplication de lui donner de quoi nourrir ici nos rationnaires. Nous manquons de beaucoup de choses, mais surtout de viandes. Envoyez-nous, bœufs, vaches, porcs, tout ce que vous pourrez nous fournir du superflu de votre île. N'oubliez pas d'embarquer des vivres pour les bêtes que vous nous enverrez, et embarquez-en pour deux mois. Je me souviens d'avoir mis une fois 45 jours à me rendre de Bourbon ici, dans cette saison.

Un chargement de bêtes vivantes n'empêche peut-être pas de remplir la cale de la flûte de maïs, de riz ou de blé. Je nomme ici ces grains suivant le degré de nécessité où nous en sommes.

Depuis le premier de ce mois, je suis obligé de nourrir les troupes et tous les rationnaires en viandes fraîches. Je donne avec la livre et demie de pain, 6 onces de viande fraîche et 6 onces de riz blanc pour tenir lieu des 2 onces de viande que je devrais donner de plus et que je suis obligé d'économiser.

Je n'ai point du tout de viandes salées : Madagascar n'en fournit pas la dixième partie de nos besoins. J'en avais demandé en France, j'en attendais, au bout de deux années, on vient de me répondre qu'on n'en enverra pas, et d'en envoyer prendre au Cap. On ne sait pas que le Cap ne pourra nous en fournir qu'une quantité très insuffisante. Nous manquons d'ailleurs de fûts, de merrains et de fer feuillard.

Nos souches de troupeaux sont encore très peu nombreuses, notre ensemencement ne va guère qu'à sept mille. Notre cher Général en arrivant ici a prétendu savoir mieux que moi combien il y avait de bêtes à cornes dans l'île. Il prétendait que nous avions douze mille bêtes à cornes de souche, il s'en fallait alors de moitié. Il n'a pas voulu en démordre, il a établi dès les premiers jours de son arrivée une boucherie générale à dix sols la livre de viande de bœuf, avec ordre de n'en refuser à personne. Pendant quinze mois, nous avons consommé 160 à 180 bœufs par mois. Le malheureux boucher menacé tous les jours d'être renvoyé matelot en France s'il ne fournissait pas du bœuf à tout le monde et dans la quantité demandée, a tué les troupeaux, les bêtes de souche et les vaches pleines : c'est ainsi dirait M. de Montesquieu que font les sauvages de la Louisiane lorsqu'ils veulent manger le fruit d'un arbre, ils coupent par le pied l'arbre qui le porte. L'établissement de cette boucherie avant le temps a fait plus de tort à la colonie et au service du Roi qu'une escadre de dix vaisseaux qui eut venu six mois dans le port en temps de guerre. Je demandais deux années de délais avant d'établir cette boucherie. Nous aurions aujourd'hui des viandes et je ne serais pas si embarrassé.

M. de Broc destiné à servir dans l'Inde passe à Bourbon aux ordres de M. le Général qui veut l'employer dans le bataillon indien que vous avez. Vous lui ferez, de concert avec M. le Général, le même traitement qu'à M. de Ségur son confrère.

La Nourrice a amené de Madagascar huit matelots madécasses qui m'ont demandé à rester ici à terre pendant l'hivernage, en attendant la saison de retourner dans leur pays. Comme il ne nous faut point ici de bouches inutiles, je vous les envoie par *la Nourrice* qui les mettra à terre si le capitaine

peut se passer de leur service. Vous les ferez loger et nourrir avec du riz comme des lascars ou malabars.

Je vous embrasse de tout mon cœur, Mon cher Ordonnateur, et suis avec un vrai attachement votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

* * *